

# LES TIMBRES-POSTE DE FRANCE

## LA CONSTITUTION 1958-1998



Vente anticipée le 3 octobre 1998  
à Reims (Marne)

**Vente générale dans tous les bureaux de poste  
le 5 octobre 1998**



LA POSTE 

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Œuvre de Raymond Moretti

Mis en page par Jean-Paul Cousin

Imprimé en héliogravure

Format horizontal 22 x 36

50 timbres à la feuille

## **LA CONSTITUTION 1958-1998**

En 1998, la V<sup>e</sup> République fête son 40<sup>e</sup> anniversaire. Officiellement née le 5 octobre 1958, jour de la publication au *Journal officiel* de la nouvelle Constitution, la V<sup>e</sup> République a commencé politiquement le 1<sup>er</sup> juin 1958 lorsque le général de Gaulle fut investi de la fonction de président du Conseil par la dernière Assemblée nationale de la IV<sup>e</sup> République. Porté à cette charge par la crise algérienne, le général de Gaulle, qui reçut les pleins pouvoirs, se proposa de sauvegarder "l'unité française menacée" par les événements du 13 mai 1958 à Alger et de soumettre à la souveraineté du peuple le projet d'une nouvelle Constitution. Celle-ci fut approuvée le 28 septembre par 31 066 502 Français; 4 624 511 s'étaient exprimés contre.

Les institutions se mirent progressivement en place: une nouvelle Assemblée nationale fut élue (23 et 26 novembre 1958). L'élection du général de Gaulle à la présidence de la République suivit le 21 décembre 1958. Mais celui-ci n'était pas encore choisi directement par le peuple. Il faut attendre le référendum du 28 octobre 1962 pour que les Français approuvent, à une majorité de 62 % des voix, la modification de la Constitution prévoyant l'élection du président de la République au suffrage universel.

Le premier des présidents de la V<sup>e</sup> République élu selon ce mode de scrutin sera le général de Gaulle, en 1965. Il démissionne en 1969 après le rejet, par référendum, d'un projet de loi sur la régionalisation et sur la réforme du Sénat. Georges Pompidou lui succède en juin 1969. Valéry Giscard d'Estaing en 1974, François Mitterrand en 1981 et 1988, Jacques Chirac en 1995, accéderont à leur tour aux commandes de l'État. Chacun à sa manière a interprété la Constitution. Alors que le général de Gaulle faisait primer le dialogue entre le chef de l'État et le peuple sur celui du gouvernement et du Parlement, Valéry Giscard d'Estaing donnait la priorité aux équilibres institutionnels et prenait en considération la majorité législative dans la politique présidentielle. François Mitterrand et Jacques Chirac iront plus loin en tenant compte du changement de majorité législative. La cohabitation fait désormais partie des pratiques de ce régime mi-parlementaire mi-présidentiel qui fait du chef de l'État un protecteur des libertés et un garant de la légalité républicaine.

Œuvre artistique  
de Raymond Moretti

Mis en page par  
Jean-Paul Cousin

Imprimé en héliogravure



## La Constitution 1958-1998

En 1998, la V<sup>e</sup> République fête son 40<sup>e</sup> anniversaire. Officiellement née le 5 octobre 1958, jour de la publication au *Journal officiel* de la nouvelle Constitution, la V<sup>e</sup> République a commencé politiquement le 1<sup>er</sup> juin 1958 lorsque le général de Gaulle fut investi de la fonction de président du Conseil par la dernière Assemblée nationale de la IV<sup>e</sup> République. Porté à cette charge par la crise algérienne, le général de Gaulle, qui reçut les pleins pouvoirs, se proposa de sauvegarder "l'unité française menacée" par les événements du 13 mai 1958 à Alger et de soumettre à la souveraineté du peuple le projet d'une nouvelle Constitution. Celle-ci fut approuvée le 28 septembre par 31066502 Français; 4624511 s'étaient exprimés contre.

Les institutions se mirent progressivement en place : une nouvelle Assemblée nationale fut élue (23 et 26 novembre 1958). L'élection du général de Gaulle à la présidence de la République suivit le 21 décembre 1958. Mais celui-ci n'était pas encore choisi directement par le peuple. Il faut attendre le référendum du 28 octobre 1962 pour que les Français approuvent, à une majorité de 62 % des voix, la modification de la Constitution prévoyant l'élection du président de la République

au suffrage universel. Le premier des présidents de la V<sup>e</sup> République élu selon ce mode de scrutin sera le général de Gaulle, en 1965. Il démissionne en 1969 après le rejet, par référendum, d'un projet de loi sur la régionalisation et sur la réforme du Sénat. Georges Pompidou lui succède en juin 1969. Valéry Giscard d'Estaing en 1974, François Mitterrand en 1981 et 1988, Jacques Chirac en 1995, accèderont à leur tour aux commandes de l'État. Chacun à sa manière a interprété la Constitution. Alors que le général de Gaulle faisait primer le dialogue entre le chef de l'État et le peuple sur celui du gouvernement et du Parlement, Valéry Giscard d'Estaing donnait la priorité aux équilibres institutionnels et prenait en considération la majorité législative dans la politique présidentielle. François Mitterrand et Jacques Chirac iront plus loin en tenant compte du changement de majorité législative. La cohabitation fait désormais partie des pratiques de ce régime mi-parlementaire mi-présidentiel qui fait du chef de l'État un protecteur des libertés et un garant de la légalité républicaine.